PROJET D'APPUI A LA FILIERE SEMENCIERE DU RWANDA (AFSR)

RWA0402711

RAPPORT ANNUEL

2008

FEVRIER 2009

Appui à la Filière Semencière du Rwanda

Table des matières

1 Fiche projet **5**

2 Situation actuelle en bref **6**

3 Bilan de la planification des activités **8**

3.1 Aperçu des activités *8*

3.2 Analyse de la planification des activités *12*

4 Bilan des finances **14**

4.1 Aperçu des dépenses par rapport au planning financier *14*

4.2 Analyse du planning financier *15*

5 Suivi des indicateurs **16**

5.1 Objectif spécifique *16*

5.2 Résultats *16*

5.3 Évolution des indicateurs (graphique) *19*

6 Appréciation des critères de suivi **20**

6.1 Efficience *20*

6.2 Efficacité *20*

6.3 Durabilité *20*

7 Mesures et recommandations **22**

7.1 Synthèse des critères d'appréciation *22*

7.2 Recommandations *22*

8 NouveAU planNING (année n+1) (Max. 4 pages) **25**

8.1 Planning des activités de l'année N+1 ..... *25*

8.2 Planning financier de l'année N+1 ..... *30*

9 Conclusions **33**

9.1 Activités et Finances *33*

9.2 Critères de suivi *33*

9.2.1 Efficience 33

9.2.2 Efficacité 33

9.2.3 Durabilité 33

9.3 Avis de la SMCL sur les recommandations *34*

9.3.1 Recommandations relatives au planning des activités 34

9.3.2 Recommandations relatives au planning financier 34

9.3.3 Recommandations relatives au Cadre logique 34

9.3.4 Autres recommandations 34

1 FICHE PROJET

Données générales

Pays : Rwanda
Titre : Appui à la Filière Semencière du Rwanda (AFSR)
Bailleur : DGD : Direction Générale de la Coopération au Développement
Code bailleur : 3002176
Article : art. 5
Allocation de base : bilatérale directe [BA54105402]
Contrat de gestion : contrat de gestion 2
Secteur : 311150 – Produits à usage agricole
Courriel : afsr.imbutonziza@yahoo.fr

Description

Le projet doit lever les contraintes majeures qui pèsent sur le développement de la filière semencière et contribuer durablement à rendre plus accessibles les semences certifiées à la grande majorité des agriculteurs. Bien sûr, le projet à lui seul ne peut résoudre l'ensemble des problèmes qui pèsent aujourd'hui sur le développement de l'agriculture au Rwanda, notamment la faiblesse des revenus que procurent les activités agricoles et l'insécurité alimentaire. Cependant, il contribue, à côté des actions entreprises par le gouvernement rwandais pour assurer le développement de l'agriculture et son intégration au marché, à l'amélioration des conditions de production d'un grand nombre d'agriculteurs et à la lutte contre la pauvreté, ce qui reste l'objectif majeur du gouvernement rwandais. Le projet AFSR a la volonté de promouvoir l'émergence d'une filière semencière professionnalisée avec un accent particulier sur le rôle du secteur privé dans les actions de production, de commercialisation et de distribution des semences et ce au travers notamment du renforcement des capacités des acteurs à assumer leur rôle et leurs responsabilités au sein de la filière.

Objectifs

- **Objectif principal** : L'intensification de l'agriculture et l'amélioration de la sécurité alimentaire conduisent à la réduction de la pauvreté.
- **Objectif spécifique** : Des semences de qualité, adaptées aux conditions agro-bio-climatiques locales, sont produites en quantité adéquate et sont accessibles aux agriculteurs.

Finances

Budget Régie :	1.758.655 €
Budget Cogestion :	4.975.149 €
Budget Total :	**6.733.804 €**

Chronologie

Phase :	EXE				
Début est. :	17/06/2004	Durée est. :		Fin est. :	18/05/2009
Début C.S. :	18/05/2004	Durée C.S. :	60 mois	Fin C.S. :	18/05/2009

2 SITUATION ACTUELLE EN BREF

Depuis janvier 2006, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRI) a opéré une restructuration de ces organes conduisant à la mise sur pied de trois agences dont le RADA, l'Agence Rwandaise de Développement de l'Agriculture (Rwanda Agricultural Development Authority) dont l'objectif global est la professionnalisation de l'agriculture. Le RADA est composée de plusieurs services dont l'Unité de Développement des Semences. Le Ministère poursuit actuellement la restructuration de son organisation par la création d'un entité appelée Rwanda Agricultural Board composée de plusieurs nouvelles agences dans lesquelles se répartiront les agences et unités existantes. C'est ainsi que trois nouvelles agences seront mises en place : une agence chargée plus particulièrement de la recherche et de la vulgarisation, une autre chargée des activités agricoles liées à l'exportation et au marché, et une dernière se chargeant des activités liées à la régulation et à la certification.

Le projet AFSR est basé au sein de l'Unité de Développement des Semences (UDS) du RADA à Rubilizi (Kigali) et mène l'ensemble de ses activités en étroite collaboration avec les responsables de l'Unité. La Direction d'intervention est identique à celle du projet d'Appui à la Filière Semencière du Rwanda auquel il se rapproche fort ; le directeur d'intervention du projet est également le responsable de l'UDS du RADA.

Le projet AFSR s'inscrit parfaitement dans la stratégie nationale relative au développement du pays définie dans les différents documents stratégiques (Vision 2020, EDPRS, Politique Nationale Agricole, PSTA).

Le programme d'intensification agricole (CIP) mis en œuvre par le MINAGRI et le RADA s'est poursuivi ; cependant, il reste toujours aussi difficile d'obtenir des informations formelles quant à son exécution. D'importantes activités en matière de terrassement radical, planification des cultures et appui à l'approvisionnement en semences et intrants ont été menés dans certains districts. Le Programme achète la production locale ce qui est bien sûr intéressant pour les producteurs semenciers. Cependant, cela permet difficilement d'assurer la durabilité des actions entreprises car il y a, pour le moment, très peu de responsabilisation du secteur semencier privé par rapport aux activités qu'ils mènent (beaucoup d'entre eux peuvent être tentés de produire seulement parce que le Gouvernement achète certaines productions). Cela rend également difficile la mise en place d'un système de distribution / commercialisation indépendant de la production et durable. Cependant, le CIP ne concerne pas toutes les cultures vivrières produites mais une réflexion devrait être menée afin d'arriver à utiliser le CIP comme une opportunité intéressante au développement d'un secteur semencier privé professionnel et stable afin de permettre une évolution positive du secteur pour le développement global du pays.

En ce qui concerne la gestion administrative du projet, un nouveau comptable a été engagé à partir du 01er mars 2008. L'assistant en appui à la filière semencière a quitté son poste dans le courant de l'année et a été remplacé depuis le 01er juin 2008. Un troisième assistant a également été engagé afin de renforcer le suivi du Cadre de Concertation des Acteurs de la Filière Semencière (CCAFSR) ; il est en poste depuis le 15 septembre 2008.

Depuis les mois de mai-juin 2008, de nouveaux projets de la CTB ont vu le jour dans le secteur de l'agriculture. Il avait été proposé lors de la formulation de ces différentes nouvelles interventions (R&T, IPM et APFH) de regrouper la gestion de ces projets en une seule unité de gestion. C'est ainsi que le Delco et la secrétaire du projet AFSR occupent les mêmes fonctions pour ces trois nouveaux projets. Le comptable de AFSR est également chargé de la

comptabilité du projet R&T ; les deux autres projets, IPM et APFH, engageant leur propre comptable. En attendant l'engagement de ces deux nouvelles personnes, le Delco s'est chargé de la comptabilité des projets concernés pour toute l'année 2008.

Le renforcement en assistance technique internationale souhaité par la direction d'intervention du projet a dû être annulé suite aux lenteurs administratives relatives aux procédures de recrutement de la CTB. En effet, le temps restant (quelques mois) n'aurait pas permis au nouvel AT (si recruté) de s'engager ainsi que souhaité dans les actions du projet en cours.

3 BILAN DE LA PLANIFICATION DES ACTIVITES

3.1 Aperçu des activités

Activités		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Remarques
Appuyer l'organisation des différentes sessions du cadre de concertation	P													
	R													
Appuyer la mise en place du secrétariat permanent du CCAFSR	P													Secrétaire permanent en place
	R													
Intégrer les différents niveaux de concertation dans un cadre formel d'organisation de l'interprofession semencière	P													Agrément officiel obtenu
	R													
Faire élaborer chaque année des propositions d'appui au secteur privé semencier	P													Activité non réalisée
	R													
Voyage d'études à destination des producteurs privés	P													Activité non réalisée
	R													
Apporter un appui dans l'enregistrement et le suivi des producteurs privés par le service de certification	P													Application informatique élaborée
	R													
Mise à jour de la base de données, appui du réseau local	P													Pas encore de site Internet
	R													
Contribuer au suivi et à l'amélioration de la mise en œuvre du système d'information (backstopping)	P													Activité retardée
	R													
Concevoir et appuyer la diffusion d'une	P													Trois numéros édités

Activités		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Remarques
lettre d'information sur la filière semencière	R													et diffusés
Contribuer à la mise en place d'un système d'homologation des variétés : élaboration du catalogue national des variétés et diffusion	P													Document disponible non publié
	R													
Réaliser une étude relative à l'élaboration d'un Plan d'Action Semencier	P													Plan d'action disponible
	R													
Appuyer le renforcement de la qualité des services et prestations à délivrer aux producteurs privés de semences (formation de formateurs en organisation coopérative)	P													Retard de livraison des modules de formation
	R													
Mettre en œuvre le programme d'appui aux producteurs privés de semences sur base des prestations et services identifiés (formations techniques)	P													Formations réalisées (la plupart sur demande des producteurs)
	R													
Suivi des OP (gestion coopérative)	P													Suivi en cours
	R													
Appui à l'acquisition d'équipements agricoles	P													Subvention 50%
	R													
Réalisation de films documentaires (RADA et filière semencière)	P													Retard important du prestataire
	R													
Formation des agronomes de districts et de secteurs	P													Districts : OK Secteurs : non
	R													
Construction d'un hangar de stockage au RADA	P													Construction en cours
	R													
Organiser un atelier de réflexion sur	P													

Activités		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Remarques
l'accessibilité aux semences et le secteur semencier	R													
Identifier et formuler des actions favorisant la sécurité alimentaire des populations vulnérables	P													Trois doc de micro-projet disponibles
	R													
Mettre en place les instruments techniques de renforcement de l'accès au crédit (élaboration des dossiers de financement)	P													
	R													
Mettre en place un système de suivi des producteurs ayant bénéficié des crédits de campagne et d'investissement	P													
	R													
Mettre en œuvre un cadre conventionnel pour le financement des activités de production du RADA durant la phase de transition	P													Financement saison 08B et 09A
	R													
Doter l'ISAR d'un fonds de roulement pour la production de semences de souche	P													Importants retards de rapportage financier
	R													
Construction du bâtiment banque de gènes de l'ISAR à Rubona	P													Construction en cours
	R													
Acquisition du matériel de laboratoire	P													En cours
	R													
Mettre en œuvre un plan de formation du personnel de l'ISAR concerné par les activités d'appui du projet	P													Deux nouveaux chercheurs ISAR boursiers pour 08-09
	R													
Elaborer les manuels de procédure pour l'appui à la promotion de la qualité	P													Activité toujours en cours
	R													
Equiper et faire fonctionner les Cellules	P													4 agents de promotion

Activités		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Remarques
Régionales de Promotion de la Qualité des Semences	R													de la qualité
Assurer le suivi du système et évaluer son impact sur la qualité des semences et plants	P													Activité non réalisée
	R													
Construction du nouveau laboratoire national du contrôle de la qualité des semences	P													Construction en cours
	R													
Etude irrigation de la production de semences	P													Document final disponible
	R													
Audit externe	P													Reporté début 2009
	R													

P = prévisions : R = réalisations

3.2 Analyse de la planification des activités

La plupart des activités planifiées ont été réalisées totalement ou en partie. Certaines ont été décalées dans le temps suite à des difficultés temporaires de mise en œuvre.

L'appui au Cadre de Concertation des Acteurs de la Filière Semencière du Rwanda (CCAFSR) s'est poursuivi au travers de l'appui à la réalisation des réunions de concertation régulières ainsi que de la mise en place du secrétariat permanent de l'ASBL. Une convention de financement est en cours d'élaboration pour la prise en charge des activités du CCAFSR au cours du premier semestre 2009.

La base de données a été finalisée début 2008 et des relais locaux ont été mis en place. Ces relais permettent aux personnes d'accéder localement à l'information disponible dans la base de données en mettant à disposition un ordinateur à certaines périodes bien précises de la semaine. Une première mise à jour de la base de données du système de gestion de l'information de la filière semencière a été opérée (version 1) et a été distribuée fin 2008 auprès des différents relais locaux du système. Une version de cette base de données devait être installée sur le WEB ; des contacts sont en cours avec l'agence rwandaise des technologies de l'information.

Le logiciel de traitement des données d'enregistrement des producteurs agréés et de leurs superficies mises en culture a été mis à disposition du service de contrôle et certification; son utilisation a démarré timidement (encodage des agréments mais pas des parcelles). A cette activité est couplée le relèvement des positions GPS des parcelles (ISAR, RADA et privés) mises en culture pour la production de semences de qualité. Ceci devrait, après encodage dans le logiciel, permettre un meilleur suivi aux inspectrices. Certains retards sont enregistrés quant au relevé GPS des parcelles. Il faut remarquer un manque d'intérêt aux innovations apportées de la,part des responsables des activités de contrôle et de certification.

Le Plan d'Action Semencier a été élaboré (sa traduction en anglais est en cours). Les différents documents nécessaires à l'élaboration et à la promulgation des arrêtés d'application de la loi semencière sont en cours de finalisation. Le document de Politique Nationale Semencière doit prochainement être présenté pour acceptation par le Gouvernement.

Le projet a poursuivi son appui à la réalisation par les OP partenaires de sessions de formation technique. La plupart de ces sessions sont organisées sur demande des OP (sauf pour les nouveaux agréés) ; une planification est dans ce cas assez imprécise. Il a également engagé un suivi appui conseil rapproché dans le domaine de l'organisation et de la gestion des OP en partenariat avec UGAMA/CSC. Le suivi du CAPMER en matière d'élaboration de dossiers bancables et de gestion de crédit s'est poursuivi pendant la période pour se clôturer fin décembre; le suivi rapproché dans ce domaine sera pris en charge par le APQ avec possibilité pour les producteurs privés de toujours demander conseil au CAPMER. 23 dossiers sont financés pour un montant légèrement supérieur à 700 millions de FRw. Cependant, l'accès au financement reste une contrainte majeure pour les producteurs privés de semences.

Trois documents de microprojet (sécurité alimentaire, accessibilité aux semences) ont été préparés; leur finalisation est en cours. Des contacts seront établis avec les partenaires potentiels pour leur future exécution.

Les différentes constructions ont enfin démarré au début du second semestre de 2008. Certains retards sont enregistrés, principalement pour le laboratoire de Rubilizi.

Le projet a procédé au financement des saisons de production 08B et 09A pour les semences de base (RADA). La production de semences de souche se poursuit mais aucun financement n'a été apporté par le projet pour la saison 09A suite au retard de rapportage

financier de l'ISAR. Les activités ont été poursuivies en utilisant les reliquats de la saison passée. Depuis le démarrage du projet, des retards réguliers en matière de rapportage financier ont été enregistrés avec l'ISAR mettant à chaque fois en péril les activités de production menées sur le terrain.

Les spécifications techniques des petits équipements nécessaires aux bâtiments en cours de construction sont en cours de finalisation. L'appel d'offres pour les gros équipements a été dépouillé; le montant global nécessaire à ces achats étant supérieur au budget disponible sur la ligne correspondante, une demande de modification budgétaire a été faite et doit être soumise pour approbation au prochain comité de concertation du projet (janvier 09). Ceci explique l'important retard que nous enregistrons avec cette activité.

4 BILAN DES FINANCES

4.1 Aperçu des dépenses par rapport au planning financier

Résultats	Mode de gestion	Budget total	Dépenses antérieures	Montant planifiés pour 2008	Dépenses					Taux de dépenses	Solde budgétaire
					Q1-2008	Q2-2008	Q3-2008	Q4-2008	Total 2008		
RA 1: Cadre de concertation opérationnel	Cogestion	379 225	241 412	76 846	19 971	13 313	18 240	10 981	62 506	81%	75 307
RA 2: Système d'information opérationnel	Cogestion	114 190	56 998	47 477	1 246	8 767	12 571	2 169	24 754	52%	32 438
RA 3: Cadre législatif et réglementaire mis en œuvre	Cogestion	85 608	49 071	53 048		9 954	4 931	26 020	40 905	77%	-4 368
RA 4: Secteur privé semencier assure la production de semences de qualité	Cogestion	554 933	234 112	138 561	4 481	9 583	21 589	26 959	62 611	45%	258 210
RA 5: Améliorer la sécurité alimentaire	Cogestion	264 648	60 706	30 719	165	385	4 162		4 713	15%	199 229
RA 6: Des instruments financiers adaptés sont opérationnels	Cogestion	1 587 366	1 468 320	329 412	81 952	139 033	46 954	106 435	374 373	114%	-255 327
RA 7: Appui de l'ISAR (souches et ress. phyto)	Cogestion	955 133	428 138	684 069		45 165	171 395	4 840	221 400	32%	305 595
RA 8: Promotion de la qualité des semences	Cogestion	597 139	204 342	397 959	16 323	79 059	19 066	17 660	132 108	33%	260 689
RA 9: Moyens généraux	Cogestion	173 907	145 980	30 212	9 730	14 861	8 508	18 963	52 062	172%	-24 135
RA 10: Moyens généraux	Régie	2 021 655	1 033 247	356 784	58 467	87 077	81 052	89 534	316 130	89%	672 278
TOTAL		**6 733 804**	**3 922 326**	**2 145 087**	**192 335**	**407 196**	**388 468**	**303 562**	**1 291 560**	**60%**	**1 519 917**

4.2 Analyse du planning financier

De manière globale, la planification financière a été faiblement respectée (60 % de décaissements par rapport à la planification). Cependant, la plupart des activités prévues ont été menées (certaines avec un peu de retard), la différence provenant en grande partie des retards enregistrés dans les constructions et dans l'acquisition de l'équipement de laboratoire :

a) R.A. 2 : 52%

L'écart enregistré est expliqué par le report de la formation du personnel du service de contrôle et de certification suite aux longues négociations engagées avec le KEPHIS de Naïrobi (Kenya) ainsi qu'au retard enregistré dans l'élaboration du document final du Plan d'Action Semencier (paiement solde reporté en janvier 09).

b) R.A. 4 : 45%

Faible taux de déboursement pour la construction du hangar : les factures de l'entrepreneur ne sont pas présentées régulièrement. Léger retard dans la construction.

c) R.A. 5 : 15%

L'écart est expliqué par un retard dans la finalisation des documents des micro-projets et donc par le report de leur mise en œuvre (pas de financement, report en 2009).

d) R.A. 7 : 32%

Retard quant au démarrage du chantier banque de gènes ; pas d'introduction des factures au fur et à mesure de l'avancée des travaux. L'écart est également expliqué par le report de plusieurs semaines de la commande des équipements de laboratoire suite aux modifications budgétaires nécessaires et aux démarches administratives requises.

e) R.A. 8 : 33%

Retard quant au démarrage du chantier laboratoire de Rubilizi ; pas d'introduction des factures au fur et à mesure de l'avancée des travaux ; travaux en retard. L'écart est également expliqué par le report de plusieurs semaines de la commande des équipements de laboratoire suite aux modifications budgétaires nécessaires et aux démarches administratives requises.

f) R.A. 9 : 172%

Renforcement de l'équipe technique (assistant au CCAFSR).

5 SUIVI DES INDICATEURS

5.1 Objectif spécifique

Indicateur de base (2006) : champs plantés avec des semences sélectionnées = **1.4%**

Valeur de l'indicateur en décembre 2007 : **3,2%** (*ce taux n'inclut que les principales cultures vivrières : maïs, blé, riz, haricot, soja et pomme de terre*) / taux calculé par rapport à la demande solvable

Valeur de l'indicateur attendue pour la fin du projet (DTF) : **10%**

Ce résultat montre une amélioration du taux de couverture, certes encore très faible et fort éloigné de l'indicateur prévu dans le DTF, mais qui met en évidence la part croissante prise par le secteur privé semencier dans l'activité de production, de commercialisation et distribution de semences de qualité. Cette part était proche de 0% lors du démarrage du projet ; depuis lors seule la production de semences commerciales prise en charge par le secteur privé a significativement augmenté (semences de base : production limitée par les surfaces disponibles, semences de souche : quantité produite très faible par rapport aux productions totales semencières nationales).

5.2 Résultats

Résultats	IOV	Valeur attendue fin projet	Valeur fin 2008	Remarques	Taux
Un cadre de concertation/colla-boration de l'ensemble des acteurs de la filière est opérationnel	Mise en place d'un cadre de concertation	Un cadre de concertation en place au niveau national et régional	Cadre de concertation mis en place	Personnalité juridique obtenue (ASBL CCAFSR)	100%
	Fréquence de réunion tenue par les différents cadres de concertation.	Deux réunions par an pour le cadre national. Trois réunions par an pour les organes régionaux.	Nombreuses réunions par an	Comités exécutifs et assemblées générales	> 100%
	Taux de participation des membres	75% des membres participent régulièrement aux réunions	92%	Taux de participation basé sur les invitations	92%
Un système d'information au sein de la filière est opérationnel	Une base de données sur la production semencière et la demande solvable est constituée	Une base de données est mise en place et est régulièrement alimentée et exploitée.	La base de données est mise en place Mise à jour 1 réalisée	Base de données diffusée au sein de relais locaux Pas encore sur le WEB	100%

Résultats	IOV	Valeur attendue fin projet	Valeur fin 2008	Remarques	Taux
	Edition et régularité de diffusion de la lettre d'information sur les semences	Une lettre d'information sur les semences et plants est éditée et diffusée régulièrement	Lettre d'information trimestrielle existante ; édition de 6 numéros		100%
Un cadre législatif et réglementaire est mis en œuvre et est connu tant au sein qu'à l'extérieur de la filière	Les Arrêtés d'Application de la loi semencière sont promulgués	Les arrêtés d'application ont été préparés et promulgués.	Pas de promulgation d'arrêtés d'application	Des arrêtés sont prêts mais ne peuvent être promulgués qu'après l'élaboration de certains documents de référence	50% (doc. de référence en cours d'élabo-ration)
	Les Arrêtés d'Application font l'objet de brochures de vulgarisation	Au moins chaque acteur dispose d'une brochure contenant la loi et des arrêtés d'application	Pas de brochures	Chaque acteur dispose d'une copie de la loi semencière	0%
	Une procédure du suivi de l'application des Arrêtés est mise en œuvre	Deux inspecteurs de semences par province/région sont en place et assurent le suivi	Des inspecteurs (6) basés à Kigali sont en fonction	Les agents de promotion de la qualité (APQ) sensibilisent les acteurs à la législation	75%
Le secteur privé semencier assure en quantité et en qualité la production de semences de base et commerciales, et assume de façon durable les fonctions de distribution/com-mercialisation et de promotion des semences	Le nombre d'espèces où le secteur privé contribue à la production de semences et plants certifiés augmente	Le secteur privé multiplie les semences commerciales de toutes les cultures vivrières prioritaires.	Toutes les cultures vivrières prioritaires sont prises en charge par le secteur privé	Certaines cultures sont marginalisées suite à leur faible rentabilité	75% (margina-lisation)
	La production de semences et plants certifiés par le secteur privé augmente pour chaque espèce	Les quantités de semences commerciales produites par le privé augmentent	Production année 2008 : 1850 tonnes Diminution : difficulté accès crédit	Année 2006 : 513 tonnes Année 2007 : 2763 tonnes Difficulté de fixer un résultat à atteindre	

Résultats	IOV	Valeur attendue fin projet	Valeur fin 2008	Remarques	Taux
	La quantité de semences distribuées et commercia-lisées par le secteur privé augmente pour chaque espèce	Toute la production de semences de qualité du secteur privé en fin de projet est commercialisée.	Pas de données fiables	L'accent doit être mis sur ce point en phase II du projet	
	Le nombre de producteurs privés de semences pouvant assurer la production de semences de base augmente	Début des activités de production de semences de base	Pas de producteurs privés agréés pour les semences de base	L'accent est mis sur la production de semences commerciales, ces dernières faisant cruellement défaut dans le pays	0%
Des actions contribuant à améliorer la sécurité alimentaire sont menées	Les chiffres de vente de semences vivrières augmentent			Valeur évaluée dans sa totalité actuellement	
Des modalités de financement du secteur privé semencier par le secteur bancaire existent et répondent aux besoins spécifiques de la filière	Nombre de dossiers financés	Au moins 50% des producteurs concernés sont financés au travers d'un crédit	23 dossiers financés / 50% des producteurs en activité	Il reste d'importants problèmes d'accès au crédit	100%
	Volume de crédits octroyés		705 millions de FRw	Certains crédits octroyés à des producteurs privés suite à leurs propres démarches	0%
	Taux de rembourse-ment		?	Pas de rapport 2008 reçu	?
La gestion des ressources phytogénétiques et l'organisation de la production des semences de	Quantité de semences de souche produites par rapport à la demande	Répondre aux besoins pour les principales cultures vivrières	9%	Taux faible dû aux résultats enregistrés pour la pomme de terre	9%

Résultats	IOV	Valeur attendue fin projet	Valeur fin 2008	Remarques	Taux
souche de qualité sont organisées au sein de l'ISAR de façon à mieux répondre à la demande de la filière semencière	Nombre de dossiers signalétiques et de fiches d'identités constitués	Toutes les variétés en diffusion disposent d'une fiche d'identité	0%	Certaines fches d'identité variétale en cours d'élaboration ou de mise à jour pour celles existantes	0%
Une politique de promotion de la qualité des semences commerciales est mise en œuvre par le SNS de façon décentralisée	Evolution de la qualité des semences produites par le secteur privé			Pas de statistiques actuellement disponibles	

5.3 Évolution des indicateurs (graphique)

6 APPRECIATION DES CRITERES DE SUIVI

Les principaux commentaires suivants sont en partie tirés de la mission d'évaluation finale du projet AFSR et complétées par la direction d'intervention du projet.

6.1 Efficience

Dans l'ensemble l'efficience du projet a été bonne. En effet, la plupart des ressources financières et humaines ont été mises en œuvre suivant la planification établie (qui parfois a dû être adaptée à l'évolution des conditions) et dans la grande majorité des activités ont été réalisées dans les temps. Cependant certaines activités connaissent des retards importants : les constructions et l'acquisition des équipements.

En fonction de l'évolution des circonstances et aussi pour prendre en compte, l'évolution des besoins, des révisions budgétaires ont été opérées avec l'accord des parties concernées. Il a été également fait appel à un assistant supplémentaire afin de remédier à des lacunes mises en évidence quant aux activités du CCAFSR.

Les documents retraçant la consommation des budgets font apparaître un reliquat important principalement au niveau des fonds gérés en régie. Il résulte d'économies ou de dépenses non effectuées (retard de recrutement, expertise remplacée par le personnel du projet, activités annulées, …).

6.2 Efficacité

L'évaluation finale a fait remarquer que les indicateurs qui étaient stipulés dans le cadre logique du DTF pour mesurer le degré d'atteinte de l'objectif spécifique était particulièrement ambitieux. Le taux d'utilisation des semences devait passé de 1 à 10 %. Il en est de même pour ce qui concerne la production des semences de base par le secteur privé.

Cadre Institutionnel

Le CCAFSR est en place et fonctionne. Le secrétariat permanent a été mis en place et un convention de financement est en cours d'élaboration. Le CCAFSR acquiert peu à peu une certaine autonomie. Il reste cependant encore très faible et complètement tributaire de l'appui du projet.

Le système d'information est en place et met à la disposition des acteurs une grande quantité d'informations (techniques, réglementaires, commerciales…).

Les arrêtés d'application de la législation ont été préparés, mais ne sont pas encore promulgués. Les documents de support sont aussi en partie préparés.

Production et sécurité alimentaire

Après un appui direct pendant deux saisons (A et B 2007), le secteur privé a pris complètement en charge la production de semences certifiées.

La production est passée de 513 tonnes en 2006 à plus de 1800 tonnes en 2008 (2772 tonnes en 2007). La baisse notée en 2008 s'explique notamment par d'importantes difficultés rencontrées par le secteur privé pour l'accès au financement.

La commercialisation de semences par le secteur privé reste très faible et est un point sur lequel il faudra se concentrer dans la seconde phase du projet. La vente de certaines espèces est difficile. Pour celles qui sont concernées par le programme d'intensification agricole (CIP), le problème de la vente ne se pose pas.

Des formations techniques, en organisation coopérative et en gestion ont été dispensées. Elles sont complétées par un suivi-appui-conseil. Les producteurs sont aussi aidés pour l'obtention de crédit. Celui-ci reste cependant encore l'une des difficultés principales pour le développement des productions et de leur qualité.

La production des semences de base reste exécutée par le RADA. Ainsi que mis en évidence également par la mission d'évaluation, il est encore trop tôt (et inutile) de promouvoir l'intervention du secteur privé dans cette opération. Les semences de base sont donc toutes produites par le RADA sur base d'une convention de financement avec le projet. Les deux campagnes ont été normalement financées permettant la production de 1.075 tonnes de semences.

Les ressources phytogénétiques et la qualité des semences

La convention de financement de la Seed Unit de l'ISAR a permis de reprendre la production de semences de souche qui est passée de moins de 4 tonnes en 2006 à plus de 200 tonnes en 2008 (avec la pomme de terre).

Elle est maintenant suffisante (même supérieure aux besoins) sauf dans le cas de la pomme de terre en raison de la capacité du laboratoire de production de vitro plants et des serres de production de micro tubercules. Ce problème est pris maintenant en charge par le projet R&T.

La construction de la banque de gènes ainsi que du laboratoire de Rubilizi a démarré et l'équipement est en voie d'acquisition.

Deux nouveaux boursiers sont actuellement en formation en Belgique, ce qui porte le nombre total de personnes formées à 6 (formation long terme).

6.3 Durabilité

L'ensemble des activités mises en œuvre par le projet l'a été en responsabilisant les partenaires et bénéficiaires des actions menées. Cependant, la plupart des résultats acquis par l'intervention restent encore très fragiles et les bénéficiaires ne sont pas encore prêts à les garder et à assurer la continuité des activités. Leur survie est dépendante d'appuis financiers extérieurs. Les ressources générées par les diverses activités (production de semences de souches, de base, le CCAFSR, le contrôle de la qualité…) sont insuffisantes. D'autres, comme le cadre législatif, le Système de Gestion de l'Information, l'encadrement de la filière, la gestion des ressources phytogénétiques ne produiront aucun revenu direct et nécessiteront encore un soutien entier. Le renforcement du CCAFSR et des producteurs privés et organisations paysannes devra permettre une prise en charge croissante des activités et de leur financement afin d'évoluer vers une industrie semencière viable ainsi que le définit le PSTA.

Le programme d'intensification des cultures en est une manifestation et la semence y occupe une place essentielle. Il faut cependant souligner que son impact sur le développement de la filière pourrait être accru si une meilleure planification et coordination étaient mises en œuvre.

7 MESURES ET RECOMMANDATIONS

7.1 Synthèse des critères d'appréciation

Critères	Code		Mesures
Efficience	B	Le projet est efficient mais certaines mesures s'imposent	Rentabilité économique des productions
Efficacité	B	Le projet est efficace mais certaines mesures s'imposent	Renforcement des capacités des producteurs Amélioration de l'accès au crédit Commercialisation des productions Contrôle de la qualité et certification Conditionnement
Durabilité	C	Le projet doit être plus durable	Responsabilisation de l'ISAR Renforcement du cadre de concertation Rentabilité des productions Mesures accompagnatrices

7.2 Recommandations

Production de semences de souche et collaboration avec l'ISAR

L'ISAR est un acteur essentiel de la filière semencière. L'obtention de semences de qualité reste subordonnée à la sélection et l'amélioration variétales, la conservation des variétés vulgarisées et la production de semences de souche qui font partie des missions de l'ISAR. Le développement de la filière et sa pérennisation ne peuvent être assurés que si la qualité des semences de souche produites par l'ISAR est garantie et que toutes les variétés disponibles sont conservées selon les normes internationales.

La production des semences de souche est répartie sur différentes stations ce qui entraîne, outre des difficultés de suivi, des surcoûts. Il est donc recommandé d'analyser la possibilité de faire des économies d'échelle en regroupant la production sur un nombre limité de sites.

Une subvention directe est appliquée sur les semences de souche, le prix de cession aux opérateurs semenciers (1000 FRW/kg) ne couvrant que très partiellement les coûts de production. Il est donc de la responsabilité de l'ISAR de s'assurer qu'une dotation suffisante sera obtenue chaque année à partir du budget de l'Etat, en complément du fonds de roulement constitué dans le cadre de la convention de financement ISAR-AFSR.

Il est également recommandé de parvenir à intégrer les deux niveaux de production, que sont la production de semences de souche et la production de semences de base, dans une seule unité. La production de semences de base pourra alors financièrement supporter des dépenses relatives à la production de semences de souche.

Production de semences de base et collaboration avec le RADA

La convention de financement pour la production par le RADA de semences de base et certifiées est prévue, selon les termes du DTF, pour trois années.

Par rapport aux résultats attendus, tels que définis dans le DTF, il s'avère que la prise en charge par le secteur privé de la production de semences de base ne semble pas aussi

rapidement nécessaire que prévu ; le principe de régression des superficies emblavées sur les stations du RADA n'est donc pas à l'ordre du jour pour le moment. Il en résulte que la formulation e la seconde phase du projet devra prendre en compte cette situation.

Production de semences certifiées par les privés

En vue d'améliorer les conditions de transfert des activités de production vers le secteur privé tout en veillant à garantir la qualité des semences produites, les recommandations suivantes devront être prises en compte lors de la formulation de la seconde phase du projet :

- ***Améliorer le conditionnement des semences:*** actuellement les semences certifiées sont vendues sans signes distinctifs garantissant les utilisateurs sur l'origine et la qualité des semences qui leur sont proposées. Les sacs de semences et plants certifiés devraient porter une étiquette infalsifiable mentionnant la variété, le nom et la localisation du producteur, la date de la récolte, la copie ou la référence de l'attestation de certification.
- ***Mesures d'accompagnement.*** La production de semences de qualité par les privés nécessitera un appui en matière d'infrastructures et d'équipements de conditionnement et de stockage des semences. Actuellement, le conditionnement est le plus souvent manuel et le calibrage ne respecte pas toujours les normes.

Contrôle de qualité et certification des semences

Le fonctionnement du dispositif de contrôle et certification autonome et performant nécessite l'inscription d'une dotation annuelle suffisante à partir du budget de l'Etat, en complément des frais de certification qui devraient être imputés aux producteurs. Le renforcement du service de contrôle et de certification des semences (de base et commerciales), en personnel et en équipements, s'impose donc pour garantir la qualité des semences mises sur le marché. Il est également préconisé un renforcement des capacités des agents de promotion de la qualité pour les activités de conditionnement, stockage, distribution, commercialisation.

Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement adaptés à la filière semencière

Les difficultés d'accès au financement du secteur bancaire constituent selon les producteurs une contrainte majeure au développement des activités de production/commercialisation de semences de qualité et à l'implication d'un plus grand nombre d'opérateurs privés. Les opérateurs économiques de la filière devraient avoir accès à des services et produits financiers répondant à leurs besoins pour développer leurs activités, dans la limite de la présentation de dossiers bancables.

Après les activités menées tout au long de cette année par le projet dans ce domaine, force est de constater que beaucoup de producteurs rencontrent toujours beaucoup de difficultés à obtenir des financements ; il est donc indiquer d'étudier les alternatives pour faciliter cet accès afin d'en tenir compte dans la prochaine formulation.

Cadre de concertation de la filière semencière

L'appui du projet au cadre de concertation des acteurs de la filière semencière du Rwanda (CCAFSR) a permis d'enregistrer des résultats tangibles: circulation de l'information, fixation du prix des semences produites par les privés, mise en place du secrétariat permanent, fonctionnement de certaines commissions internes. La structure reste toutefois fragile (pas ou peu de ressources financières).

L'accompagnement du projet et le renforcement de son appui restent indispensables pour, dans un premier temps, développer et conforter les fonctions du CCAFSR en matière de suivi et de coordination de la filière, d'animation des négociations internes à la profession,

de mécanismes de détermination des prix, de gestion des ressources financières (cotisations et prélèvements) en vue de garantir l'autonomie financière de la structure et d'acquérir les capacités pour réellement piloter la filière semencière.

Commercialisation

La phase actuelle du projet n'a fait qu'effleurer le domaine de la distribution / commercialisation des semences commerciales. Le maillon reliant les producteurs aux utilisateurs de semences de qualité est manquant et complique le développement de toute la filière. Des réflexions doivent être menées afin de favoriser l'émergence d'un réseau de commercialisation de semences géré par des opérateurs privés indépendants garantissant la qualité du produit à un prix abordable ainsi que la proximité.

8 NOUVEAU PLANNING (ANNEE N+1)

8.1 Planning des activités de l'année N+1

				Q1-2009			Q2-2009	
Code DTF	**Activités**			**Jan**	**Fev**	**Mar**	**Avr**	**Mai**
1.1	**Installer la cellule d'appui à la filière semencière au sein du SNS**	locaux cellule d'appui	communications téléphoniques + internet					
		locaux RADA	informatisation RADA (réseau local)					
		véhicules	location voitures					
		frais de mission	assistant filière					
			assistant information					
			assistant CCAFSR					
		fournitures de bureau	consommables					
		entretien équipement						
		Film documentaire	RADA					
		formations personnel	personnel RADA (formation étranger)					
1.4	**Appuyer l'organisation des différentes sessions des cadres de concertation**	appui aux sessions du cadre de concertation	AG et CE + représent. régionales					
			commissions techniques					
		secrétariat permanent	personnel					
			frais de mission					
			location véhicule					
			fonctionnement					
1.7	**Organiser des journées de réflexion et des visites d'échange**	voyage d'étude	prospection					
			réalisation					

Code DTF	Activités			Q1-2009			Q2-2009	
				Jan	Fev	Mar	Avr	Mai
1.8	**Mettre en œuvre une étude relative au mode de financement et de gestion des fonctions critiques de la filière par l'interprofession semencière**	activité annulée						
2.2	**Apporter un appui à la mise en place du système de déclaration annuel d'activités au niveau des producteurs privés de semences et plants certifiés**	informatisation	conception programme informatique d'encodage des données récoltées					
		SGI	relevés					
2.4	**Concevoir le système d'information (collecte des données, contrôle, mode d'exploitation, compilation et diffusion)**	activité clôturée						
2.5	**Appuyer la mise en place du système d'information**	équipement	éqpmt syst info (cellule de gestion)					
		base de données	mise à jour					
		réseau d'information (relais locaux)	séance d'info / formation / évaluation					
			fournitures de bureau					
			éqpmt diffusion info (réseau)					
		site WEB	location site					
			conception					
2.6	**Contribuer au suivi et à l'amélioration de la mise en œuvre du système d'information**	consultance	mission de backstopping					
2.7	**Concevoir et appuyer la diffusion d'une lettre d'information sur la filière semencière**	Edition de la lettre d'info	réalisation (en collaboration avec HUGUKA)					
			multiplication					

Code DTF	Activités			Q1-2009			Q2-2009	
				Jan	Fev	Mar	Avr	Mai
3.2	**Elaborer les manuels et des brochures sur les normes en matière de production semencière**	Brochure explicitant la loi et les arrêtés d'application						
		Politique nationale semencière	traduction kinyarw.					
			diffusion					
3.3	**Appuyer le système de suivi de mise en œuvre des Arrêtés en vue de leur meilleure adaptation aux conditions locales de production**	Catalogue	édition et multiplication					
			mise à jour					
3.4	**Contribuer à la mise en place d'un système d'homologation des variétés**	Comité	appui à la réalisation des réunions					
3.5	**Réaliser une étude relative à l'élaboration d'un Plan d'Action Semencier**	Plan d'action semencier	Traduction, multiplication et diffusion					
4.3	**Appuyer le renforcement de la qualité des services et prestations à délivrer aux producteurs privés de semences**	Techniques de production semencière	formation longue durée de conseillers					
4.5	**Mettre en œuvre le programme d'appui aux producteurs privés de semences sur base des prestations et services identifiés**	formations des producteurs privés	organisation et réalisation de sessions de formation (fonds d'appui)					
		Organisation et gestion des OP	Suivi-appui-conseil					
		Coûts de production	Formations					
		RADA / Filière Semencière	films pédagogiques et d'information					

Code DTF	Activités			Q1-2009			Q2-2009	
				Jan	Fev	Mar	Avr	Mai
4.6	**Organiser des démonstrations en matière de traitement et de conditionnement des semences au profit du secteur privé semencier**	hangars de stockage	élaboration du cahier des charges					
			construction					
			suivi des travaux					
		stations RADA	réhabitation stations de production					
		équipement post-récolte	traitement semences					
			emballage semences					
5.3	**Mettre en œuvre les appuis nécessaires à la mise en œuvre des actions formulées**	Mise en œuvre des actions formulées	réunion					
		Micro-projets	Système informel pomme de terre					
			Banques des semences					
7.1	**Doter l'ISAR d'un fonds de roulement pour la production de semences de souche**	financement	campagne 09A					
		techniciens	prise en charge					
7.2	**Renforcer les infrastructures en matière de conservation et gestion des ressources phytogénétiques**	construction du bâtiment banque de gènes	élaboration du cahier des charges					
			construction					
			suivi travaux					
7.3	**Renforcer l'équipement du laboratoire de contrôle des semences**	équipement du labo	gros équipement					
		et banque de gènes	petit équipement					
7.4	**Renforcer en matériel et équipement la production de semences de souche**	Renforcement en matériel de laboratoire	acquisition (gros équipements et matériel)					

Code DTF	Activités			Q1-2009			Q2-2009	
				Jan	Fev	Mar	Avr	Mai
7.5	**Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel concerné par les activités d'appui du projet**	mise en œuvre du programme de formation	formation long terme (année acad. 08-09)					
7.7	**Améliorer et diffuser les fiches d'identité variétale**	élaboration des fiches	stage					
8.2	**Elaborer les manuels de procédure pour l'appui à la promotion de la qualité pour le contrôle au champ, le suivi des opérations post-récolte et les contrôles au laboratoire**	manuel des procédures	traduction, édition, multiplication et diffusion					
8.4	**Equiper et faire fonctionner les Cellules Régionales de Promotion de la Qualité des Semences**	fonctionnement des cellules	prise encharge APQ					
8.7	**Renforcer les fonctions de promotion de la qualité au sein du SNS**	construction du laboratoire	construction					
			suivi travaux					
		équipement du laboratoire	gros équipement					
			petit équipement					
	Audits de fonctionnement							
	Evaluation à mi-parcours et finale							

8.2 Planning financier de l'année N+1

Code DTF	Libellé	Budget	Solde réel (fin Q4-2008)	Planification trimestrielle 2009				Total	Solde théo. (fin Q4-2009)
				Q1-2009	Q2-2009	Q3-2009	Q4-2009	2009	
1.1	Mettre en place de la Cellule d'Appui à la filière semencière au sein du SNS	**220 215,92**	**76 204,28**	54 183	13 643	0	0	67 826	8 378
1.2	Identifier les différents acteurs de la filière pour chaque espèce et chaque province	**9 245,75**	**0,01**					0	0
1.3	Organiser un Atelier de réflexion sur le mandat et le fonctionnement des cadres de concertation à mettre en œuvre au niveau national et provincial	**6 086,94**	**0,00**					0	0
1.4	Appuyer l'organisation des différentes sessions des cadres de concertation	**80 331,04**	**18 833,35**	5 500	1 833	0	0	7 333	11 500
1.5	Intégrer les différents niveaux de concertation dans un cadre formel d'organisation de l'interprofession semencière	**5 528,17**	**967,45**					0	967
1.6	Faire élaborer chaque année des propositions d'appui au secteur privé semencier	**18 380,28**	**17 482,40**	0	0	0	0	0	17 482
1.7	Organiser des journées de réflexion et des visites d'échange	**24 436,62**	**9 325,43**	1 800	7 133	0	0	8 933	392
1.8	Mettre en œuvre une étude relative au mode de financement et de gestion des fonctions critiques de la filière par l'interprofession semencière	**0,00**	**0,00**					0	0
2.1	Apporter un appui à l'enregistrement des producteurs privés de semences et plants certifiés	**9 128,20**	**-478,16**	0	0	0	0	0	-478
2.2	Apporter un appui à la mise en place du système de déclaration annuel d'activités au niveau des producteurs privés de semences et plants certifiés	**9 128,19**	**5 924,63**	1 680	1 200	0	0	2 880	3 045
2.3	Apporter un appui à la diffusion des fiches d'identité variétale	**7 922,54**	**7 528,47**	0	0	0	0	0	7 528
2.4	Concevoir le système d'information (collecte des données, contrôle, mode d'exploitation, compilation et diffusion)	**26 321,08**	**-50,53**					0	-51
2.5	Appuyer la mise en place du système d'information	**36 690,14**	**24 704,59**	333	2 667	0	0	3 000	21 705
2.6	Contribuer au suivi et à l'amélioration de la mise en œuvre du système d'information	**14 154,93**	**13 987,64**	4 667	4 667	0	0	9 333	4 654
2.7	Concevoir et appuyer la diffusion d'une lettre d'information sur la filière semencière	**10 845,07**	**5 575,17**	653	0	0	0	653	4 922
3.1	Appuyer le SNS dans la promulgation des Arrêtés d'Application de la loi semencière	**3 239,44**	**2 490,59**	0	0	0	0	0	2 491
3.2	Elaborer les manuels et des brochures sur les normes en matière de production semencière	**19 929,58**	**6 097,14**	0	2 667	0	0	2 667	3 430
3.3	Appuyer le système de suivi de mise en œuvre des Arrêtés en vue de leur meilleure adaptation aux conditions locales de production	**13 125,35**	**13 125,35**	333	333	0	0	667	12 459
3.4	Contribuer à la mise en place d'un système d'homologation des variétés	**7 508,45**	**-337,88**	0	467	0	0	467	-805
3.5	Réaliser une étude relative à l'élaboration d'un Plan d'Action Semencier	**31 804,93**	**5 161,83**	1 333	667	0	0	2 000	3 162
3.6	Harmoniser la législation semencière du Rwanda avec les pays de la sous-région	**0,00**	**0,00**					0	0
4.1	Faire l'inventaire des prestations et services à délivrer aux producteurs privés de semences	**10 632,98**	**0,00**					0	0
4.2	Evaluer l'offre de ces services sur le marché au niveau des structures et institutions tant du secteur privé que public	**102,70**	**0,00**					0	0

4.3	Appuyer le renforcement de la qualité des services et prestations à délivrer aux producteurs privés de semences	**24 647,89**	**5 170,50**	3 000	9 000	6 000	0	18 000	-12 830
4.4	Mettre en place les procédures d'accès aux services et prestations d'appui aux producteurs privés de semences et diffusion	**0,00**	**0,00**					0	0
4.5	Mettre en œuvre le programme d'appui producteurs privés de semences sur base des prestations et service identifiés	**124 338,03**	**71 086,87**	15 267	11 067	0	0	26 333	44 754
4.6	Organiser des démonstrations en matière de traitement et de conditionnement des semences au profit du secteur privé semencier	**347 816,90**	**197 169,37**	74 310	84 703	206 667	0	365 680	-168 511
4.7	Procéder à l'évaluation régulière de l'impact de l'appui apporté aux producteurs privés de semences	**26 690,14**	**26 690,14**	0	0	0	0	0	26 690
5.1	Organiser, au niveau régional, des Ateliers de réflexion sur l'accessibilité aux semences et l'implication des acteurs de la filière semencière dans des actions favorisant la sécurité alimentaire des populations vulnérables	**52 816,90**	**42 902,83**	0	0	0	0	0	42 903
5.2	Identifier et formuler des actions favorisant la sécurité alimentaire des populations vulnérables	**12 816,90**	**8 104,19**	0	0	0	0	0	8 104
5.3	Mettre en œuvre les appuis nécessaires à la mise en œuvre des actions formulées	**100 000,00**	**53 921,18**	333	82 600	0	0	82 933	-29 012
5.4	Assurer le suivi, évaluer les résultats obtenus, capitaliser les acquis et élaborer une stratégie globale visant à améliorer l'accessibilité aux semences vivrières	**89 014,08**	**89 014,08**	0	0	0	0	0	89 014
5.5	Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de l'accessibilité aux semences vivrières	**10 000,00**	**10 000,00**	0	0	0	0	0	10 000
6.1	Elaborer une étude destinée à formuler des propositions sur l'amélioration de l'accès au crédit des producteurs privés de semences et plants	**32 179,58**	**11 376,75**					0	11 377
6.2	Mettre en place les instruments techniques de renforcement de l'accès au crédit (élaboration des dossiers de financement)	**126 267,61**	**72 076,46**	0	0	0	0	0	72 076
6.3	Mettre en place les instruments financiers de renforcement de l'accès au crédit (fonds de crédit, fonds de garantie, etc.) sur base d'une évaluation exhaustive des besoins en crédit	**316 901,41**	**0,00**					0	0
6.4	Mettre en place un système de suivi des producteurs ayant bénéficié des crédits de campagne et d'investissement	**26 619,72**	**12 862,27**	0	0	0	0	0	12 862
6.5	Mettre en oeuvre les mesures de pérennisation des instruments techniques et financiers mise en place dans le cadre du renforcement de l'accès au crédit (élaboration des dossiers de financement)	**19 204,23**	**19 204,23**	0	0	0	0	0	19 204
6.6	Mettre en œuvre un cadre conventionnel pour le financement des activités de production du SNS durant la phase de transition	**1 066 193,77**	**3 527,42**	0	0	0	0	0	3 527
7.1	Doter l'ISAR d'un fonds de roulement pour la production de semences de souche	**113 682,09**	**7 206,01**	14 000	2 000	0	0	16 000	-8 794
7.2	Renforcer les infrastructures en matière de conservation et gestion des ressources phytogénétiques	**654 232,40**	**526 124,23**	259 133	259 133	166 667	0	684 933	-158 809

7.3	Renforcer l'équipement du laboratoire de contrôle des semences	**150 000,00**	**149 883,49**	0	162 500	0	0	162 500	-12 617
7.4	Renforcer en matériel et équipement la production des semences de souche	**118 000,00**	**108 690,68**	0	23 333	0	0	23 333	85 357
7.5	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel	**200 000,00**	**17 257,45**	0	0	0	0	0	17 257
7.6	Appuyer la constitution des Dossiers Signalétiques des variétés en cours de diffusion	**0,00**	**0,00**	0	0	0	0	0	0
7.7	Améliorer et diffuser les fiches d'identité variétale	**20 000,00**	**18 614,25**	0	0	0	0	0	18 614
7.8	Organiser des journées portes ouvertes à l'endroit des acteurs de la filière, des journées thématiques, etc.	**13 450,70**	**13 450,70**	0	0	0	0	0	13 451
8.1	Concevoir le système décentralisé d'appui à la promotion de la qualité des semences et plants	**0,00**	**0,00**	0	0	0	0	0	0
8.2	Elaborer les manuels de procédure pour l'appui à la promotion de la qualité pour le contrôle au champ, le suivi des opérations post-récolte et les contrôles au laboratoire	**9 929,58**	**7 836,43**	0	2 000	0	0	2 000	5 836
8.3	Recruter et former le personnel en charge de la promotion de la qualité	**10 000,00**	**8 020,97**	0	0	0	0	0	8 021
8.4	Equiper et faire fonctionner les Cellules Régionales de Promotion de la Qualité des Semences (3 Cellules en année 1, 3 Cellules en année 2)	**132 600,00**	**45 477,61**	6 452	4 301	0	0	10 753	34 724
8.5	Assurer le suivi du système et évaluer son impact sur la qualité des semences et plants	**25 633,80**	**25 633,80**	0	0	0	0	0	25 634
8.6	Mettre en oeuvre les modalités de financement des Cellules Provinciales de Promotion de la Qualité des Semences après la fin de l'intervention de la coopération belge (voir activité 1.8 du R.I. 1)	**0,00**	**0,00**					0	0
8.7	Renforcer les fonctions de promotion de la qualité au niveau du SNS	**413 447,89**	**300 300,18**	159 672	268 948	0	0	428 620	-128 320
	Primes et logistique du Directeur National d'Intervention	**68 464,76**	**41 978,37**	1 417	1 417	0	0	2 834	39 144
	Salaires personnel cellule	**105 442,00**	**22 354,22**	8 564	8 564	0	0	17 128	5 226
	Frais bancaires	**0,10**	**-1 094,44**	20	20	0	0	40	-1 134
	TVA Cogestion	**0,01**	**-35 311,08**					0	-35 311
		4 975 148,79	**2 086 070,92**	**612 651**	**954 863**	**379 333**	**0**	**1 946 848**	**139 223**

Code DTF	Libellé	Budget	Solde réel *(fin Q4-2008)*	Planification trimestrielle 2009				Total	Solde théo. *(fin Q4-2009)*
				Q1-2009	Q2-2009	Q3-2009	Q4-2009	2009	
	AT cellule des fonctions critiques	**617 500,00**	**140 569,70**	30 359	30 359	0	0	60 717	79 853
	AT gestion des ressources phytogénétiques	**463 500,00**	**183 566,86**	24 028	24 028	0	0	48 055	135 511
	Expertises internationales ou nationales de courte durée	**178 000,00**	**49 268,07**	0	0	0	0	0	49 268
	Frais de missions experts	**48 400,00**	**33 157,64**	920	920	0	0	1 840	31 318
	Moyens logistiques, équipement et fonctionnement AT	**144 329,59**	**37 230,77**	2 680	3 147	0	0	5 827	31 404
	Monitoring et suivi technique CTB	**5 500,00**	**4 440,11**	0	0	0	0	0	4 440
	Audits de fonctionnement	**30 000,00**	**30 000,00**	0	0	0	0	0	30 000
	Evaluation à mi-parcours et finale	**46 500,00**	**25 048,24**	13 333	0	0	0	13 333	11 715
	Imprévus	**24 925,54**	**24 012,32**	400	400	0	0	800	23 212
	TVA Régie	**0,01**	**-1 885,79**					0	-1 886
	AT productions semencières	**200 000,00**	**200 000,00**	0	0	0	0	0	200 000
		1 758 655,14	**725 407,92**	**71 720**	**58 853**	**0**	**0**	**130 573**	**594 835**
	TOTAUX	**6 733 803,93**	**2 811 478,84**	**684 371**	**1 013 716**	**379 333**	**0**	**2 077 421**	**734 058**

9 CONCLUSIONS

9.1 Activités et Finances

La très grande majorité des activités a été menée, ou à tout le moins entamée. L'écart avec la planification budgétaire est principalement expliquée par le retard de paiement des tranches pour les travaux de construction exécutés (pas d'introduction de factures) ainsi que le report de la commande des équipements de laboratoire. La consommation budgétaire intégrant les engagements se monte à 124% de ce qui était planifié pour 2008.

9.2 Critères de suivi

9.2.1 Efficience

Malgré des retards parfois importants pour certaines activités, la plupart des activités planifiées ont été exécutées en leur allouant les d=fonds prévus dans les temps voulus. Cependant, un effort doit encore être accompli pour les actions mobilisant des sommes importantes (constructions, équipements).

9.2.2 Efficacité

Globalement, l'objectif spécifique de produire des semences et de les mettre à la disposition des agriculteurs, a été atteint pour cette année tout en considérant que nous n'avons pas atteints les indicateurs tels que chiffrés dans le DTF.

La structure de concertation de la filière est en place et joue son rôle. Le système de gestion de l'information et la lettre d'information sont aussi des services essentiels dans la diffusion de renseignements sur les techniques, les disponibilités et les prix.

La production des différentes catégories de semences a été considérablement accrue et leur qualité s'est améliorée. Le secteur privé s'est rapidement investi dans la production des semences certifiées. Les besoins de la filière ont été évalués. Des appuis ont été fournis pour la facilitation de l'accès au crédit ainsi que des formations pour le renforcement des capacités.

Les infrastructures de conservation des ressources phytogénétiques sont en développement et devront permettre à l'ISAR de mieux remplir son rôle pour la sauvegarde du patrimoine et de la biodiversité ainsi que pour la disposition de matériel de base pour la sélection.

Les actions pour l'amélioration de l'accessibilité des semences et de la sécurité alimentaire n'ont pas pu être menées ou sont restées très mineures. De même, le conditionnement des semences (au niveau des commerciales) est très insuffisant ainsi que le contrôle de la qualité.

L'accès au crédit reste difficile.

9.2.3 Durabilité

La viabilité des résultats acquis est encore très faible ; leur survie dépendra d'un appui pour assurer leur consolidation.

9.3 Avis de la SMCL sur les recommandations

9.3.1 Recommandations relatives au planning des activités

9.3.2 Recommandations relatives au planning financier

9.3.3 Recommandations relatives au Cadre logique

9.3.4 Autres recommandations